



## PROJET DE TRAITÉ MODIFICATIF EUROPÉEN

# L'Union manque d'un projet politique social

**Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne s'apprêtent à adopter un projet de « Traité modificatif » européen lors du sommet de Lisbonne, ce 19 octobre. Dans une motion commune, le MOC et l'ACW évaluent ce projet de compromis qui devrait remettre l'Union sur les rails. Ils déplorent les nombreuses lacunes du texte et l'absence de véritable projet politique social. Ils condamnent l'absence de consultation démocratique dans l'élaboration de ce projet.**

Le Mouvement Ouvrier Chrétien et son homologue flamand, l'ACW, reconnaissent que le Traité modificatif en discussion engrange certaines avancées sur le plan institutionnel. Cela devrait permettre à l'Europe de fonctionner de façon plus cohérente. Mais ces avancées ne remplacent pas un vrai projet politique qui fait toujours défaut. Le manque est criant tant en matière de gouvernance économique que de stratégie industrielle et de projet social.

L'ACW et le MOC dénoncent le sort qui est fait à la Charte européenne des droits fondamentaux ; le fait que deux Etats membres qui avaient approuvé l'insertion de cette Charte dans le projet de Constitution en 2004 puissent aujourd'hui se dédire constitue une **menace grave pour l'avenir des droits humains** en Europe. De manière générale, le projet de Traité modificatif entérine une « **Europe à la carte** » où certains États membres s'aménagent des places particulières (opt-out, exemptions...). Ce n'est pas l'esprit de la construction européenne ; l'ACW et le MOC le déplorent.

Le MOC et l'ACW rappellent leur attachement à une Union qui préserve la capacité des États membres à organiser et à financer leur système de protection sociale ainsi que leurs services publics. Le marché et la libre concurrence ne peuvent prétendre régenter les biens et services publics qui ne relèvent pas de la sphère marchande. À cet égard, le nouveau protocole sur les services d'intérêt économique général reconnaît que **tout n'est pas économique** et que tout ne doit pas être soumis à la concurrence. Le MOC et l'ACW appellent la Commission à définir dès à présent un cadre législatif portant sur la qualité et l'accès aux services d'intérêt général.

Le MOC et l'ACW saluent le nouvel article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union (« clause sociale transversale ») qui obligera l'Union à prendre en compte « la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine ». L'ACW et le MOC contrôleront l'application de ce nouveau principe. En revanche, ils déplorent la **limitation du champ du dialogue social** européen. Alors que celui-ci était contenu dans la première partie du Traité constitutionnel, il ne se voit plus relié qu'aux seules politiques sociales. Or, le dialogue social s'étend aussi au dialogue macroéconomique, aux fonds structurels, à la politique industrielle.

Enfin, le MOC et l'ACW estiment que l'Union doit développer une **approche plus cohérente et humanitaire des politiques d'asile et d'immigration**. Ils se réjouissent des améliorations prévues dans le processus de décision lié à ces politiques mais craignent que celles-ci soient mises à profit pour restreindre l'asile en Europe, ou pour mener des « politiques migratoires » fondées uniquement sur la concurrence aux cerveaux avec les Etats-Unis. Politique qui risquerait de priver les pays en développement de ressources humaines.

**En conclusion**, le MOC et l'ACW estiment qu'un tel Traité nécessite un débat démocratique large. Ils demandent qu'en Belgique les ministres consultent le Parlement fédéral avant chaque négociation européenne et rendent compte, ensuite, des résultats obtenus. Le MOC et l'ACW attendent que l'Union se mette enfin au travail sur les grands défis d'avenir: la régulation des marchés financiers, la promotion d'un véritable développement durable dans le cadre de l'après-Kyoto, la recherche d'un nouvel équilibre entre les politiques commerciales, la coopération au développement et la promotion des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. La manière dont l'Union relèvera – ou non – ces défis déterminera le soutien des travailleurs et des citoyens à sa construction.

Pour le MOC  
**Thierry Jacques**  
Président

Communiqué de Presse